

Communiqué

Brest, le 25 mars 2016 – En réaction à l'information parue ce jour, selon laquelle, Bercy approuverait les nouveaux statuts de la réforme de la Confédération du Crédit Mutuel (CNCM) votés en assemblée générale extraordinaire ce lundi 21 mars, le Crédit Mutuel Arkéa tient à réaffirmer sa ferme opposition à la réforme, alors que les statuts en question sont entachés de graves illégalités.

Cette approbation, si elle était confirmée, serait d'autant plus inacceptable que perdure depuis des années au sein de la CNCM une situation de conflit d'intérêts dangereuse, récemment pérennisée par la désignation du nouveau président de la Confédération.

Alors même que les pouvoirs publics et le nouveau dirigeant de la CNCM affichent une posture de dialogue, cette décision précipitée, si elle était prise par le Ministre des Finances, témoignerait d'un profond mépris à l'égard des caisses locales, des administrateurs, des salariés, des clients et de l'ensemble des parties prenantes du groupe Crédit Mutuel Arkéa, qui ont rejeté de la façon la plus claire possible, toute tentative de centralisation et ont marqué, au passage, leur attachement indéfectible à l'autonomie et à la liberté d'entreprendre de leur groupe.

C'est la raison pour laquelle le Crédit Mutuel Arkéa continuera de défendre ses intérêts, avec la plus grande détermination, devant les juridictions compétentes.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa reste, pour sa part, plus que jamais, ouvert à un véritable dialogue permettant une clarification en bon ordre de la situation, en tous points respectueuse de son autonomie et de sa liberté d'entreprendre.